

Les Habitans de cette Province ont joui pendant plus d'un demi-siècle des Bienfaits du Gouvernement Britannique. Leurs intérêts et leur devoir s'accordent pour les engager à faire les plus grands Sacrifices pour en assurer les avantages à leur Postérité. Les sentimens de confiance dans la Loyauté et le Courage des Sujets Canadiens de Sa Majesté, que Votre Altesse Royale a bien voulu nous faire exprimer, dès les premiers jours qu'Elle a pris les Rênes de l'Empire, nous font un Gage assuré des vœux bienfaisantes, et de la Politique libérale de Votre Altesse Royale à leur égard, et de l'attention que le Gouvernement Britannique ne cesse de donner à tout ce qui tient au bonheur d'un Peuple loyal et reconnoissant.

Nous supplions donc très humblement Votre Altesse Royale de prendre en sa très-gracieuse considération l'état actuel des fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté en cette Province, et d'y apporter tels secours et remèdes, que dans sa sagesse, Elle peut juger convenable pour l'exigence des tems.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'Ordre du Deuxième de ce mois, pour mettre la Question de Concurrence sur les Résolutions du Comité de toute la Chambre, auquel il a été référé de prendre en considération le Pouvoir et l'Autorité exercés par les Cours de Justice en cette Province, sous la Dénomination de Règles de Pratique.

Et ledit Ordre a été lu.

Et les première, seconde et troisième desdites Résolutions étant séparément lues de nouveau, et la Question séparément mise sur icelles, elles ont été accordées par la Chambre.

La quatrième desdites Résolutions étant lue de nouveau, et la Question mise sur icelle, la Chambre s'est divisée, et les Noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Blouin, Dénéchau, Bellet, Joseph Bedard, Meunier, François Caron, Michel Caron, Bernier, Huot, Lee, Blanchet, Bourdages, J. B. Bedard, Papineau, Stuart et Bruneau.*

X 2

Contre